

Rue de l'Athénée

Alerte à la bombe pour se venger de l'AI

Le prévenu, qui a paralysé un quartier, a aussi menacé un médecin avec une arme factice. Il risque gros

Fedele Mendicino

L'an dernier, la police bouclait la rue de l'Athénée en raison d'un forcené armé en possession d'un colis suspect. Interpellé peu après, l'homme avait sur lui un pistolet factice et portait un mystérieux attaché-case. Pourquoi cette alerte à la bombe? Après des mois d'enquête du procureur Frédéric Scheidegger, la vérité prend forme.

Le prévenu est un maçon portugais. Un homme qui a eu un grave accident de chantier. Depuis des années, l'ouvrier, souffrant d'angoisses, a une dent contre l'assurance invalidité (AI) qui lui a suspendu ses prestations en 2011. Tout cela suite au rapport d'un médecin-conseil de l'AI, juge le prévenu, qui songe alors au suicide. Il veut ainsi «frapper un grand coup» pour dénoncer en substance les abus de l'AI.

C'est dans cet état d'esprit qu'il se rend à Vevey en 2014 au cabinet d'un médecin-conseil de l'AI. Elle n'y est pas. A l'époque, il veut aussi solliciter un psychiatre pour démontrer, par le biais de son expertise médicale, qu'il mérite ses rentes AI. Il va donc chez ce docteur, installé à la rue de l'Athénée, le premier jour du printemps 2014. Mais ce jour-là, sevré de médicaments, il fait une décompensation. Alcoolisé, l'homme est reçu par la secrétaire médicale vers 11 h. Mais il n'a pas de rendez-vous. Il insiste pour voir le médecin qui lui refuse la consultation.

Là, le malade sort une arme. «J'ai pensé qu'il allait me tuer», témoigne le médecin. Le prévenu lui aurait dit qu'une bombe allait exploser. Aidé par un voisin, le psychiatre parvient à maîtriser le forcené avant la venue de la police qui fait évacuer les numéros 22 et 24.

Cinq véhicules de pompiers déboulent. La grande échelle est déployée pour permettre à une retraitee et à ses deux chats de quitter son logement du 7e étage sans passer au 1er, où la «bombe potentielle» se trouve toujours. A 13 h 20, les démineurs font voler en éclats l'attaché-case. Les restes sont envoyés à Zurich pour ana-

lyse, écrit à l'époque *20 minutes*. Aujourd'hui, on sait que la bombe était en fait une brique de thé froid.

Une «blague» qui peut coûter cher. Cet été, à Bâle, l'auteur d'une alerte à l'explosif a été prévenu de «menaces alarmant la population» (art. 258 du Code pénal). Un cas similaire a eu lieu à la Migros de Renens le 15 septembre. La loi sti-

«L'AI a repris ses paiements depuis un an»



Me Celi Vegas
Avocat
du prévenu

pule que «celui qui aura jeté l'alarme dans la population par la menace ou l'annonce fallacieuse d'un danger pour la vie, la santé ou la propriété sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus». En 2014, un homme qui aimait voir se déployer les pompiers sur des sinistres imaginaires a été prévenu de «fausse alerte» (art. 128 du Code pénal). Notamment

pour un ascenseur bloqué à l'hôtel Mövenpick, pour un dégagement de fumée au Griffin's ou pour un incendie au Grand Théâtre. Même s'il ne sème pas la panique dans la population, ce délit est passible de la même peine que l'article 258.

Sur l'affaire de l'Athénée, les investigations touchent à leur fin. Le maçon, prévenu de l'article 258 et pour menace contre le médecin genevois, a passé deux mois en détention provisoire. Il a été libéré à condition de bien se tenir et de continuer à prendre ses médicaments. Hasard ou non, l'AI a repris ses paiements depuis un an, confirme Me Michel Celi Vegas, avocat du suspect. L'été dernier, les médecins visés par le prévenu et l'expert mandaté par la justice ont été entendus. Ce dernier estime que le risque de récurrence, faible, peut être pallié notamment par un suivi psychologique.

Le médecin menacé peut théoriquement demander des dommages et intérêts s'il estime qu'il n'a pu travailler le jour du drame. De manière générale, la police peut aussi facturer ses prestations au «plaisantin» en cas de fausses annonces. C'est dans cet esprit qu'en 2006, les CFF ont porté plainte après une alerte à la bombe.



Le cockpit du simulateur de vol de Neydens reproduit à taille réelle celui d'un Airbus A320. LUCIEN FORTUNATI

J'ai piloté un Airbus A320 au-dessus du lac

Un simulateur de vol a été inauguré hier à Neydens. Une première dans la région

Les réacteurs vrombissent déjà. Le décollage est prévu dans quelques minutes. Juste le temps de réviser les fonctions des principaux boutons: à gauche, la manette de direction; à droite, le train d'atterrissage; au plafond, l'attachement des ceintures et l'enclenchement des extincteurs. Pour les dizaines d'autres qui tapissent les parois du cockpit, on se référera en temps voulu à l'instructeur. Bienvenue à bord du premier simulateur de vol des Alpes, inauguré hier à Neydens (Haute-Savoie), aux commandes d'un Airbus A320 au départ de Genève.

«Quand vous atteignez 140 nœuds, vous décollez», indique le copilote, l'instructeur Sébastien Dufloy, au moment d'enclencher les gaz. La piste de Cointrin file sous nos yeux. 120, 130, 140 affiche le compteur. Je tire la manette en arrière. «Doucelement, il ne faut pas faire de mouvement brusque», anticipe Sébastien Dufloy.

Malgré des sièges solidement fixés dans le sol, les images 3D qui défilent devant nos yeux nous donnent l'impression d'être dans les airs. «Remontez un peu, sinon les habitants de Meyrin vont râler», plaisante le copilote.

Nous atteignons enfin les 1000 mètres d'altitude. L'avion survole à présent le lac. On aperçoit le Jet d'eau puis le Jura. Vu d'en haut, les proportions chan-

gent. Le lac semble plus long, les villes plus réduites.

L'exercice touche bientôt à sa fin. On fait demi-tour progressivement en prenant soin d'éviter de regarder à droite, ça donne la nausée. Un écran nous aide à bien nous positionner face à la piste. «Sortez le train d'atterrissage et coupez les gaz», lance Sébastien Dufloy. Ça y est, les roues ont touché le sol.

Aurait-on pu simuler un crash? «Oui, c'est techniquement possible, mais nous évitons de le faire, répond Sébastien Dufloy, également pilote dans la vraie vie. Et les gens ne se sentent généralement pas très bien après.»

A Neydens, tous les vols s'effectuent en compagnie d'un instructeur. «Nous essayons d'être au plus près des attentes des clients en fonction de leur expérience», précise Jeremy Pochat, responsable du centre Aviasim Genève. Si nous avons opté pour la facilité, les plus aguerris pourront choisir les aéroports connus pour leur approche délicate ou ajouter des aléas météo comme du brouillard, du vent ou de la neige.

Parmi les pistes les plus difficiles, les pilotes retiennent celle de l'ancien aéroport d'Hong Kong, au centre-ville, celle de Madère, sur pilotis, ou encore celle d'Innsbruck, au milieu des montagnes.

Céline Garcin

Découvrez
notre vidéo sur
www.vol.tdg.ch

Le quartier de l'Etang obtient le feu vert de l'Etat

Le Conseil d'Etat a approuvé le plan localisé de ce futur quartier à Vernier. A la clé, 2500 habitants et autant d'emplois

«On a pété les compteurs.» François Longchamp, le président du Conseil d'Etat, n'a pas eu d'autres mots avant de passer la parole à son collègue Antonio Hodgers qui, lui, a parlé de «record battu». Le motif de ces commentaires endiablés? Le futur quartier de l'Etang. Hier, le gouvernement a approuvé le plan localisé de quar-

tier (PLQ) qui fixe les grandes orientations de ce secteur situé entre la route de Meyrin et les citernes des pétroliers.

«Ce PLQ a été réalisé en dix mois, alors qu'il faut en général deux ans», a rappelé Antonio Hodgers. Et la suite devrait aller tout aussi vite. «Les autorisations de construire devraient être octroyées au printemps.» Ce dossier est à la hauteur de la dimension du projet: il comporte 3800 plans.

«Le quartier de l'Etang est la preuve qu'on peut aller vite quand certains facteurs sont réunis.» En l'occurrence: un proprié-

taire bien organisé en opérateur, une Commune (Vernier) d'accord d'accueillir ce développement et une bonne concertation.

«Il est possible de créer, à Genève, une dynamique pour réaliser des projets rapidement», se réjouit Anne-Marie Loeillet, directrice de PCM SA, l'opérateur qui gère le projet dont les terrains appartiennent en totalité à l'entrepreneur Claude Berda.

Le quartier de l'Etang comprendra 1000 logements et des surfaces pour 2500 emplois. Il présentera une densité forte. On y trouvera des équipements publics

(école, crèche, etc.) et, pour les activités, un apart-hôtel, une clinique, des logements pour étudiants, des espaces loisirs avec un bowling, un auditorium, des spas avec bassins thérapeutiques, ainsi que des commerces, des restaurants et des surfaces artisanales. «De par cette offre, le quartier ne sera ni une cité-dortoir ni un de ces quartiers qui se vident après les heures de bureaux», commente Anne-Marie Loeillet, qui annonce la suite: «Les travaux commenceront en 2016 et 80% des logements seront livrés en 2020.» Christian Bernet

PUBLICITÉ

Tribune de Genève Supplément

Demain

découvrez le programme complet de la Cité des Métiers qui aura lieu du 3 au 8 novembre à Palexpo

Tribune de Genève | Vendredi 30 octobre 2015 | Ce supplément ne peut être vendu séparément

Sécial Cité-métiers.ch, l'expo 2015

Formation Tribune de Genève

Les métiers font leur show

Cité-métiers.ch, l'expo 2015 ouvre ses portes la semaine prochaine à Palexpo. Du 3 au 8 novembre, le plus grand Salon des métiers et de la formation de Suisse invite les jeunes à la recherche d'un métier et les adultes qui veulent en changer à découvrir les professions, leurs



La plage des Eaux-Vives passe une nouvelle étape

Le Municipal de la Ville étudiera la modification de la Loi sur la protection générale des rives du lac

Le dossier de la plage des Eaux-Vives avance. Mardi, les élus de la Ville de Genève ont accepté d'étudier en commission la modification de la Loi sur la protection générale des rives du lac. Comme celui de Coligny, le Municipal de la Ville est censé donner un préavis sur cette procédure administrative qui permettra l'édification de la plage et d'un port public ainsi que l'extension de celui de la Nautique entre Baby Plage et le Port-Noir. Le projet est prévu pour 2019.

Les élus se pencheront sur un projet moins ambitieux que sa version initiale, proposée en 2009. Mais ce dossier remanié a reçu un écho favorable au Municipal. «Il est équilibré, reconnaît le socialiste Sylvain Thévoz. Je me réjouis notamment que l'initiative qui visait à sanctifier les rives du lac (ndlr: «Sauvons nos parcs au bord

du lac») n'ait pas empêché le devenir de la plage.» Mais certains restent prudents. L'UDC, notamment, pose la question de la circulation aux abords de la plage. Le MCG s'inquiète du financement. Le projet remanié fait aussi des déçus. «Je regrette qu'il soit amputé d'un magnifique parc. A Genève, quelques grincheux choisissent toujours de bloquer les projets plutôt que d'améliorer la qualité de vie des citoyens», déplore la PDC Marie Barbey.

L'Exécutif, favorable au projet, souhaite toutefois maintenir le protocole d'accord signé en 1974, qui règle notamment les questions d'entretien, d'utilisation du domaine public ou d'enlèvement des déchets. La plage mesurera 460 mètres de long sur 65 mètres de large. Une lagune de 1,8 hectare dotée d'une passerelle piétonne la séparera du quai. 226 places d'amarrage verront le jour dans le nouveau port, en plus de 245 places pour dériveurs et 6 cabanes destinées aux pêcheurs professionnels. **Chloé Dethurens**

PUBLICITÉ

Tribune de Genève

Partenaire média

MEG

Grande fête pour célébrer la première année du MEG

portes ouvertes, expositions, performances et activités gratuites
samedi 31 octobre — dimanche 1^{er} novembre

MEG
Musée d'ethnographie de Genève
Bd Carl-Vogt 65
1205 Genève

Un musée
Ville de Genève
www.meg-geneve.ch